# BULLETIN de l'académie de NANTES



N°92 novembre 2022

### **EDITO**

### Pour mon métier de PLP, pour l'avenir des jeunes de la voie pro, JE VOTE ET FAIS VOTER FSU!

Le lycée professionnel avait déjà bien souffert avec la réforme de Blanquer et la mise en place des dispositifs (seconde famille de Métiers, co-inter, chef d'oeuvre, AP) qui ont réduit le temps de formation des élèves, mais apparemment cela n'allait pas assez loin puisque Macron annonce vouloir imprimer le modèle de l'apprentissage au lycée pro. Augmentation des PFMP, réduction du temps d'école, attaque de nos statuts, assignation sociale et territoriale des élèves, voilà le programme contre lequel le SNUEP-FSU et la FSU continueront à s'opposer.

Ensemble, amplifions la lutte commencée dès le 18/10 pour l'abandon du projet de réforme du LP.

Ensemble, nous pouvons aussi engager un rapport de force pour :

- une augmentation de nos salaires sans contrepartie,
- une amélioration des conditions de travail,
- un système éducatif plus juste et égalitaire qui passe par un renforcement de la voie professionnelle scolaire,
  - une véritable médecine de prévention.

Les élections professionnelles seront aussi l'occasion pour les personnels de faire entendre leur voix. En votant FSU, vous renforcez notre représentativité dans les instances et vous augmentez notre poids lors des négociations/concertations. C'est forte de ses résultats lors des élections que la FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications. Votez et faites voter FSU!

Cécile CHÉNÉ
Secrétaire académique SNUEP-FSU > Edito



### Du 1er au 8 décembre



se vote



SNUEP-FSU Nantes Bourse du travail 14 Place Imbach 49100 Angers

sa.nantes@snuep.fr 07 68 06 76 64 http://nantes.snuep.fr

### SOMMAIRE

> Edito 01
> Extrait des professions de foi
CAPA 2<sup>nd</sup> degré et CCP 02-03
> Comment voter ? 04
> Encart CSA Académique 05-08
> Enseignement adapté /ULIS 09
> Réforme Macron 10-12









# ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

### Commission Administrative Paritaire Académique du 2<sup>nd</sup> degré (CAPA)

Malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CAPA conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les avis de rendez-vous de carrière ou les refus de temps partiel peuvent y être contestés par exemple. Aussi, les conseils de discipline se déroulent dans le cadre des CAPA.

Les élu·es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé·es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

### Vos élu·es FSU agissent pour :

### **VOTRE STATUT**

Quels que soient nos métiers, nous sommes toutes et tous des cadres A de la fonction publique, concepteurs de nos pratiques. Notre statut garantit notre liberté pédagogique, autonomie professionnelle. notre Désormais, les CAPA ne sont plus par corps ou métier : la CAPA que vous allez élire regroupe tous les personnels du second degré. Les commissaires défendront paritaires de la **FSU** vos

### **VOS MUTATIONS**

Certes, les CAPA n'examinent plus toutes les ont bien été comptés, étape cruciale. Ils et elles savent notre conception du syndicalisme. aussi soutenir vos recours.

## **VOTRE CARRIÈRE**

Les promotions (avancement d'échelon, hors classe, classe exceptionnelle) obéissent à des règles que les représentant es élu es de la FSU discutent, font évoluer et font respecter, dans l'intérêt de toutes et tous. Grace à leur nombre et leur expérience, ils et elles sont en mesure de peser pour faire valoir les droits de toutes et tous les collègues qui les sollicitent en intervenant directement auprès de la hiérarchie.

### LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Nos metiers sont difficiles et nos conditions de travail se demandes de mutations mais les commissaires dégradent mais nous pouvons agir pour faire respecter paritaires de la FSU savent comment fonctionne ce nos droits, pour améliorer les conditions d'exercice. Les système complexe. Vous pouvez à tout moment les élu es FSU jouent pleinement leur role, à vos coîtés dans contacter pour bien faire vos vœux et surtout pour les établissements. Etre sur le terrain, alerter, proposer vérifier que tous les points auxquels vous avez droit des solutions, défendre les collègues au quotidien... c'est

### Les candidat·es PLP à la CAPA 2<sup>nd</sup> Degré



Cécile CHÉNÉ Lettres- Histoire



Lionel BERTHIER Génie mécanique construction



Serge BERTRAND Mathématiques - Sciences physiques

### Élue à la CAPA des PLP de l'académie de Nantes elle témoigne

Nous apportons des conseils pour la rédaction des recours contestant l'avis final issu du rendez-vous de carrière, liés aux distorsions entre les items, les avis inspecteurs / proviseur·es et cet avis. En CAPA, nous obtenons souvent des améliorations, au bénéfice d'un meilleur déroulement de carrière des collègues, notamment au 9e échelon pour l'accès à la Hors Classe.

> Cécile CHÉNÉ EREA St Barthélémy d'Anjou

### il témoigne Tout non-titulaire peut être amené un jour à devoir

défendre son dossier administratif : licenciement, maladie, harcèlement, blâme...

Élu à la CCP de l'académie de Nantes

Je suis rassuré que mes droits soient défendus par la FSU, lors des CCP. Élu FSU, j'accompagne des collègues et j'ai déjà pu intervenir pour faire modifier des avis de non renouvellement en mettant l'administration face à ses manquements.

> Sylvain FERNANDES Non-titulaire en SEGPA

### 2 - SNUEP-FSU Nantes

### CCP des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'Education nationale

La loi de Transformation de la Fonction publique a entravé, mais pas supprimé, le contrôle des actes de gestion des agent es par le rectorat. Les élu es de la FSU continuent de siéger aux CCP de licenciement, de défendre au quotidien les collèques dans leurs affectations multiples et éloignées, leurs difficultés de salaire, les évaluations, ... les conseillent, aident et interviennent pour faire valoir les droits de tou tes. Non-titulaire ne veut pas dire sans droits! En votant FSU, battez-vous à nos côtés pour défendre ces derniers et en conquérir de nouveaux.

### Vos élu·es FSU agissent pour :

François Peschard / Carole Lewis SvIvain Fernandes / Laëtitia Jouanneau-Ferron

### **VOTRE SALAIRE**

Les non-titulaires de l'Éducation nationale sont encore plus mal payé·es que les titulaires. Grâce à la lutte menée par la FSU, le gouvernement a enfin engagé un processus de revalorisation du point d'indice. Mais pour la FSU, c'est insuffisant. La revalorisation générale par l'augmentation du traitement indiciaire est une urgence qui doit s'accompagner de la mise en place d'une grille nationale que la FSU revendique.

### **VOTRE TITULARISATION**

Pour la FSU, la lutte contre la précarité est un combat permanent. Nous revendiquons un plan massif de titularisation rapide de toutes et tous les contractuel·les qui le souhaitent, prenant en compte toute l'expérience professionnelle antérieure. Un tel plan doit être corrélé à l'arrêt du recours facilité au contrat pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique.

### **VOS DROITS**

Les non-titulaires ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire mais, grâce à l'action de la FSU, ils et elles ont des droits à faire valoir. Dans les CCP, les représentant·es FSU des personnels agissent au quotidien pour défendre vos droits : préparation des concours, accès au CDI, amélioration de la grille salariale, indemnités. conaés santé. contrat. indemnisation chômage, retraite...

### LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Classes surchargées. injonctions contradictoires. réformes qui se succèdent au mépris de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des personnels... Nos métiers sont bien malmenés et la situation des nontitulaires est difficile. Mais une FSU forte permet de faire respecter les droits et de combattre les dérives managériales, de les dénoncer et de s'en protéger.

### CCP des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves

Refus de temps partiel, de congé formation ou d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte rendu de l'entretien professionnel... malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CCP conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les élu·es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

### Vos élu·es agissent pour :

### **VOTRE SALAIRE**

Pour la FSU, les AED et les AESH doivent être rémunéré es sur la base d'une grille de catégorie B revalorisée, garantissant une progression régulière du traitement et reconnaissant leur niveau de qualification. Nous exigeons que le salaire minimum dans la fonction publique soit porté à 1 850 € nets mensuels, et l'indexation du salaire sur les prix. Grâce aux interventions de la FSU en CTM, le versement de l'indemnité REP+ pour les AED et AESH est prévue au budget 2023.

### **VOTRE EMPLOI D'AED**

renouvellement doit cesser!

### **VOS DROITS**

Le recrutement des AED par les établissements est la En tant qu'agent es sous contrat, les AED et AESH sont principale cause de précarité. La FSU revendique le soumis-es aux décisions arbitraires de leur employeur, le plus recrutement par les recteurs de tous les AED, y compris en souvent à leurs dépens. La FSU s'engage pour une gestion CDD et que la possibilité de signer des contrats de trois ans plus respectueuse de vos droits : application de la soit donnée à celles et ceux qui le souhaitent. Le chantage au réglementation commune aux contractuel·les, amélioration des droits congés ou à formation, accès à l'action sociale...

### **VIE SCOLAIRE**

Améliorer les conditions de travail des AED est une nécessité. Leurs missions doivent être reconnues à leur juste valeur, pour le bien des élèves et le bon fonctionnement des établissements. La FSU exige l'allègement du temps de travail des AED pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de poursuivre leurs études. Le recrutement d'AED en nombre suffisant doit permettre à chacun e d'exercer ses missions dans les meilleures conditions.

\_\_\_\_SNUEP-FSU Nantes - 3 - 3

### En décembre, votons pour gagner!

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre, vous êtes appelé·e à voter aux élections professionnelles. Un vote qui va avoir des conséquences concrètes sur votre quotidien.





Voter, c'est déjà décider. C'est faire entendre votre voix et vos revendications et ainsi envoyer un message clair au ministère : avec le SNUEP et la FSU, il faut combattre la réforme des LP, augmenter nos salaires et améliorer nos conditions de travail.

#### Voter, comment?

Pour faire gagner l'éducation, nous avons besoin de votre vote. Concrètement, comment cela va-t-il se passer ?

### Un scrutin électronique

Le vote aura lieu du 1er au 8 décembre 2022 sur une plateforme électronique dédiée. Vous trouverez vos identifiants de connexion sur votre adresse mail professionnelle dès octobre : veillez à ce qu'elle soit bien activée.

Sélectionnez votre situation et votre académie pour identifier les instances pour lesquelles vous êtes appelé·es à voter.

Pour voter, vous aurez besoin de votre notice de note délivrée par l'établissement entre le 7 et 17 novembre. Cette notice contient un code secret ainsi que la marche à

suivre pour voter

#### En cas de perte de vos identifiants?

En cas de perte ou d'oubli de vos identifiants, vous pouvez générer une nouvelle identification.

- 1 Accédez à votre espace électeur.
- 2 Cliquez sur "Demander un nouvel identifiant".
- 3 Remplissez en indiquant votre numéro de téléphone portable, votre Numen et votre date de naissance.
- 4 Saisissez le code de sécurité.

Vous recevrez ensuite les nouvelles informations vous permettant de voter à votre adresse mail professionnelle.

### Voter, pour qui?

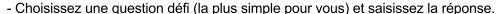
Les élu·es et militant·es de la FSU sont, comme vous, des personnels en exercice dans leur établissement : ce sont des professeurs, CPE, titulaires ou non ainsi que des AED et AESH, ils partagent votre quotidien.

Chaque année, grâce à leur engagement, ils accompagnent des milliers d'entre vous, notamment lors des opérations de carrière et de mouvement, pour faire face à des problèmes dans vos établissements, pour organiser les mobilisations, intervenir dans les instances représentatives.

### Les 3 étapes du vote

#### J'ouvre mon espace électeur.

- Cliquer sur le lien à usage unique reçu le 13/10 sur votre adresse académique.
- Choisissez un mot de passe personnel, en respectant les consignes données : nombre de caractères et 4 sortes de caractères (minuscules, majuscules, chiffres, caractères spéciaux). Retenez bien ce mot de passe, en le notant tout de suite sur un agenda ou sur votre téléphone, ou les 2!
  - Je vote



- Vous pouvez alors accéder à votre espace de vote, voir les scrutins auxquels vous allez participer, lire les professions de foi, consulter les listes et voter !

### Je clique sur « Je vote ».

En cliquant sur « je vote » vous accédez à la liste des votes qui vous concernent. Vous devez saisir votre « code de vote », celui qui est sur la notice de vote et que vous avez photographié avec votre téléphone.

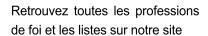
### Je choisis le sigle FSU.

Voici la démarche : choisir le scrutin, cliquer sur le signe FSU, confirmer mon choix et demander une preuve de vote pour l'imprimer ou l'enregistrer.

Non titulaire : je fais 3 fois cette démarche. Titulaire : je fais 4 fois la même démarche. Stagiaire : je fais 2 fois la même démarche.

A la moindre difficulté, contactez le SNUEP-FSU **sa.nantes@snuep.fr** qui saura vous aider.

**VOTEZ DES LE 1er DECEMBRE!** 





n°92 novembre 2022





# ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Les élu·es de la FSU. majoritaire au Comité Technique Académique, œuvrent à vous représenter dans les instances départementales et académiques. Salaires, emplois, formation, conditions de travail sont au cœur de leurs interventions pour défendre tous les personnels de l'académie, leur professionnalité, leur expertise. Un Service Public d'Education laïque de qualité luttant contre toutes les inégalités, actant la transition écologique se fait avec des moyens à la hauteur des missions, des agent·es reconnu·es et revalorisé·es, des AESH titulaires de la Fonction Publique, une voie professionnelle renforcée et valorisée. Voilà les combats unitaires que nous mènerons ensemble.

> Céline Sierra, Nelly Hervouet, Valérie Justum, Cécile Chéné, Pascale Besnard

# Avec la FSU pour gagner:

# **SALAIRES**

La FSU exige une vraie revalorisation pour toutes et tous. Attachée à la reconnaissance du travail et de la dignité de tous les métiers, à l'égalité de traitement, elle combat tous les arbitraires de la politique indemnitaire académique (RIFSEEP, IMP, etc.). La FSU veut renforcer l'indiciaire et gagner l'équité dans la répartition des indemnités : elle revendique une augmentation immédiate de tous les salaires et l'indexation de la valeur du point sur l'inflation.

## **EMPLOIS**

Pour la FSU, améliorer les conditions de travail est indispensable pour les personnels mais aussi pour les usager·es du service public. En CSA, ses élu·es agiront pour une carte scolaire et des dotations en emplois et heures à la hauteur des besoins. La FSU mobilise contre les suppressions de postes, les fermetures de classes, d'écoles et contre tout projet de décentralisation des personnels.

## **FORMATION**

La FSU revendique une augmentation conséquente des moyens donnés à la formation continue, aujourd'hui exsangue, pour bâtir une offre de qualité, en lien avec la recherche universitaire. Chacun-e doit pouvoir se former dans les domaines de son choix et non être formaté-e pour appliquer des réformes. Au CSA académique, la FSU continuera de porter des propositions pour amender et enrichir le plan de formation.

# **CONDITIONS DE TRAVAIL**

Les élu-es FSU partagent vos conditions d'exercice, trop souvent dégradé-es. Leurs interventions dans les instances visent à améliorer l'organisation des services et leurs dotations en moyens, limiter les services partagés, dénoncer les pressions managériales ou les détournements de missions. Chaque voix compte pour vous défendre.

Du 1er au 8 décembre,



# ► FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀

avec les syndicats de la FSU























# DANS L'ACADÉMIE

Les élu es et militant es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les écoles, les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.

### NOS COMBATS DANS LES INSTANCES

La FSU a toujours été à l'offensive dans notre académie pour défendre le Service public laïque d'Education au sein des différentes instances et dans la rue. Lutter contre les réformes libérales et leur corollaire de suppressions de postes et de dégradation des conditions de travail, voilà ce à quoi s'engage à nouveau la FSU qui se bat pour obtenir des moyens suffisants pour que les services, les établissements et les écoles garantissent une Ecole émancipatrice. Elle intervient aussi pour que chaque établissement bénéficie d'équipes pluridisciplinaires complètes (direction, santé et social) afin de répondre aux besoins des élèves et des personnels. Elle porte la voix des personnels sur de nombreux sujets comme les CLA, afin de garantir une éducation prioritaire renforcée avec une carte élargie et des règles établies nationalement.

Pendant la crise sanitaire, la FSU a fait part des inquiétudes et de la colère des collègues au Recteur et a obtenu l'arbitrage du ministère en faveur des personnels...

La FSU intervient dans les instances académiques et régionales pour faire évoluer la carte des formations et lutter contre l'assignation territoriale imposée aux jeunes, pour garantir un égal accès aux langues, et demander des ouvertures de CAP et BAC pro.

La FSU est aux côtés des stagiaires pour les épauler dans cette année charnière, les informer de leurs droits et les défendre et pour que leurs conditions d'exercice soient améliorées. La FSU défend aussi les droits de tous les personnels, y compris les non-titulaires pour qu'ils soient respectés et leurs salaires revalorisés.

# Premier degré

La FSU-SNUIPP a porté la nécessité de moyens supplémentaires pour mieux enseigner à l'ensemble des élèves. Nous réclamons plus de créations de postes pour baisser les effectifs, augmenter les RASED, rendre possible l'inclusion des élèves en situation de handicap, former les enseignant·es. Nous nous opposons aux évaluations nationales qui réduisent notre liberté pédagogique et à l'ensemble des dispositifs qui mettent en concurrence écoles et personnels (CLA, école du futur, plan maternelle, évaluations d'école, ...).

# Second degré

Les syndicats de la FSU (SNEP, SNES, SNUEP, SNUP-DEN) se sont opposés à la politique éducative qui a fortement dégradé les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves (loi "Pour l'école de la confiance", réforme du lycée et du bac, Parcoursup, inclusion sans moyens dans les collèges, transformation de la voie professionnelle...). Les syndicats de la FSU portent, eux, le projet d'une Ecole formant des citoyen·nes éclairé·es, dotée des moyens indispensables pour les accompagner tout au long de leur scolarité et pour lutter contre les inégalités scolaires dont la diminution du nombre d'élèves par classe.

# Stop au projet de destruction de la voie pro et des lycées pros !

E. Macron veut calquer les lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage en augmentant le nombre de semaines de PFMP, ce qui diminuerait d'autant le nombre de semaines au lycée. C'est moins d'heures de cours, moins d'école pour les élèves qui en ont le plus besoin ! En 2023, cette réforme supprimera les heures de pratique professionnelle au profit « d'une formation sur le tas » dans les entreprises. La réussite des élèves à l'examen et les poursuites d'études seront sérieusement compromises... ainsi que l'avenir des lycées professionnels et de leurs professeur·es.



# ENGAGÉ·ES **POU**.R LES PERSONNELS **ET LES ÉLÈVES**



# Accompagnant·es des Elèves en Situation de Handicap

Pour les AESH, tout reste à conquérir : une reconnaissance du métier par un statut, des formations utiles à l'accompagnement des élèves, une prise en charge des frais de déplacement, un accès égal à l'action sociale pour tous tes les AESH, une augmentation du temps de travail et du salaire, le respect des notifications des élèves, une affectation connue à l'avance, une prise en compte du point de vue de l'AESH sur l'élève.

Voilà l'engagement quotidien de la FSU!

# Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

Les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) sont nés de la nécessité de se préoccuper des conditions de travail, de la santé, physique comme mentale, et de la sécurité au travail. Autant dire que les élu·es FSU, majoritaires dans ces instances, ont du travail pour faire reconnaitre les risques psycho-sociaux, l'égalité femme/homme, les dérives d'une école inclusive sans moyens, et parfois tout simplement la règlementation ou les droits de retrait. Avec la loi de Transformation de la Fonction Publique, les CHSCTD ne disparaissent pas mais deviennent des Formations Spécialisées dépendant du Comité Social d'Administration.

### Personnels administratifs et de laboratoire

Le SNASUB-FSU est le syndicat qui défend les personnels administratifs, ITRF et ATRF, titulaires ou non. Nous avons obtenu l'augmentation de l'IFSE des personnels administratifs, des services informatiques, et nous nous battons pour l'augmentation de l'IFSE des personnels de laboratoire. Nous nous battons également pour la requalification des postes et des emplois, pour conserver des agences comptables à taille humaine, pour le télétravail en service et en EPLE, pour qu'il n'y ait plus de suppression de postes et pour que tous les postes soient pourvus.

### Personnels de santé et sociaux

Le SNICS et le SNUASFP-FSU, c'est l'alliance de deux syndicats majoritaires capables de rassembler, proposer et mobiliser pour gagner.

Au quotidien, les élues infirmières et assistantes sociales sont déterminées à agir et s'opposer à l'administration quand c'est nécessaire, mais aussi à être force de propositions pour faire reconnaitre nos métiers, améliorer nos conditions de travail et obtenir plus de droits.

Elles défendent et représentent tou-tes les collègues, sans distinction, syndiqué es ou non, quel que soit leur poste ou leur fonction.

# Gagner l'égalité professionnelle hommes/femmes



Déterminé·es, les élu·es de la FSU ont obtenu des améliorations du plan pour l'égalité professionnelle femmes-hommes. Elles et ils s'investiront dans le dispositif de signalement et de traitement des Violences Sexistes ou Sexuelles qui va être créé pour une prise en compte des situations des personnels. Elles et ils luttent au quotidien pour des carrières, des salaires équivalents entre les hommes et les femmes.

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,



# ► FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX

























# Élection au Comité Social d'Administration Académique

# de l'académie de Nantes





**CÉLINE SIERRA** Professeure des écoles École Les Garennes Nantes (44)





**NELLY HERVOUET** Professeure certifiée Collège Bellestre Bouaye (44)





**VALÉRIE JUSTUM** Professeure d'EPS Collège Molière Beaufort en Aniou (49)





**CÉCILE CHÉNÉ** Professeure de lycée professionnel EREA "Les Terres Rouges" Saint Barthélémy d'Anjou (49)



**PASCALE BESNARD** Infirmière Lycée Les Bourdonnières Nantes (44)



**MÉLANIE GUICHAOUA** Professeure des écoles École primaire Charles Perrault La Bruffière (85)



**CHRISTOPHE HÉLOU** Professeur agrégé Lycée Joachim Du Bellay Angers (49)



**ROSE FRANCHETEAU** Professeure des écoles École élémentaire Paul Langevin



**JEOFFREY-GAYLORD REMAUD** Professeur certifié Collège Simone Veil Sablé-sur-Sarthe (72)



**ISABELLE ACHART** Accompagnante des Elèves en Situation de Handicap École primaire Marceau Le Mans (72)



**ÉLISABETH ALLAIRE MOUTIN** Assistante de Service Social DSDEN de la Vendée La Roche sur Yon (85)





**ESTELLE GUYON** Professeure des écoles École primaire Annie Fratellini Angers (49)



**DOMINIQUE MEUNIER ADJAENES** Lycée D'Estournelles de Constant La Flèche (72)



**ALEXANDRE FAGAULT** Professeur d'EPS Lycée professionnel Pablo Neruda Bouquenais (44)



**CÉLINE PELLA** Professeure certifiée Collège La Reinetière Sainte-Luce-sur-Loire (44)



**RENÉ-YVES MAUTOUCHET** Professeur de lycée professionnel Lycée prof. Funay-Hélène Boucher Le Mans (72)



VIRGINIE COUGÉ Professeure des écoles École maternelle Jacques Prévert Laval (53)



**NADIA AURÉ** Infirmière Collège Jacques Laurent La Mothe Achard (85)



**AURÉLIA SALIN** Assistante de Service Social DSDEN de La Mayenne Laval (53)



**ERWAN MAHÉ** Principal Collège Chevreul Angers (49)

FSU et la FSU.

### EREA: Pour la défense de leur spécificité

Si la politique actuelle d'inclusion scolaire (toujours avec le même manque de moyens) et l'accueil des élèves migrants

modifient nos classes et diversifient les problématiques auxquelles nous devons faire face, la réforme de la voie pro a accru encore les difficultés pour les élèves fragiles des EREA. Cette nouvelle attaque de la voie pro annoncée par Macron inquiète particulièrement les collègues des EREA dont les élèves ont besoin d'adaptation notamment lors des PFMP. Dans notre académie, où l'EREA de Château d'Olonne (85) a déjà fermé en juin 2021, l'avenir des EREA est-il menacé? Le A d'Adaptation n'est pourtant pas un vain mot pour les PLP d'EREA! Or cela est devenu de plus en plus difficile au regard des nouveaux programmes et surtout des nouveaux horaires. Ces élèves ont besoin de temps, ce que la réforme Blanquer a diminué. Sous prétexte des nouveaux dispositifs, les élèves ont perdu des heures disciplinaires : comment faire progresser les élèves en français quand on ne les a plus qu'une heure par semaine ? Le reste étant de l'accompagnement personnalisé, de la co-intervention... bref un emploi du temps façon puzzle loin d'être pertinent pour des élèves qui ont encore plus que les autres élèves de lycée professionnel besoins de repères... Et en atelier, c'est 3h par semaine de formation qui ont été perdues pour pouvoir faire de la co-intervention. Alors que l'atelier est pour beaucoup d'entre eux le meilleur moyen de s'intégrer, d'être en situation de réussite. Au lieu de faire le bilan de cette réforme, le ministère annonce directement une nouvelle réforme qui remet en cause la professionnalité des PLP. En effet, les PLP d'enseignement professionnel, tout particulièrement en EREA, prennent le temps de montrer les savoirs-êtres et les gestes du métier en s'adaptant aux difficultés des élèves, comment un patron, un salarié pourra-t-il prendre tout ce temps ? L'élève aura-t-il le droit de se tromper alors qu'il est déjà considéré comme un moyen de production ? Défendre la spécificité des EREA et lutter pour les conditions de travail de l'ensemble des personnels qui y exercent, voilà ce que portent le SNUEP-

### SEGPA : Pour une reconnaissance de l'enseignement adapté !

Plutôt que d'investir à la hauteur des enjeux de l'inclusion et sur l'ensemble du système éducatif, le MEN a instrumentalisé le principe de l'école inclusive pour réduire les coûts au mépris des familles, des élèves et des professionnels. L'ASH a payé un lourd tribut à cette politique par la fermeture de nombreuses classes en SEGPA mais aussi par l'augmentation des élèves en situation de handicap dans celles-ci. Pour éviter d'ouvrir plus de places en ITEP ou IME, l'administration affecte de plus en plus fréquemment en SEGPA des élèves relevant de ces établissements. Pour le ministère, difficultés cognitives, troubles du comportement ou handicap, tout est mis sur le même plan, ce qui génère de la souffrance chez les élèves comme chez les personnels.

Les PLP de SEGPA sont aussi confrontés à la baisse de la taxe d'apprentissage qui entraîne des difficultés

d'approvisionnement des ateliers en matériaux, il faut donc faire preuve d'ingéniosité et monter toutes sortes de projets pour pouvoir permettre aux élèves d'acquérir les compétences du champ professionnel à découvrir. Pour le SNUEP-FSU, il y a urgence à réinvestir dans les SEGPA, structure inclusive complémentaire aux classes ULIS!

De plus, la nécessaire détention du CAPPEI pour percevoir l'indemnité de fonction particulière impose de passer un nouvel examen pour ne pas perdre d'argent : un comble sur le plan de la reconnaissance de notre travail ! Le SNUEP-FSU a déjà réussi à obtenir le juste rétablissement des droits des PLP exerçant en SEGPA avec la reconnaissance de la fonction de professeur principal. La FSU continuera d'agir pour la défense des droits et la reconnaissance des collègues de SEGPA.

### ULIS : Pour des moyens à hauteur de l'ambition d'une école réellement inclusive

L'École inclusive est enfermée dans un discours d'affichage sans les moyens nécessaires pour une mise en place constructive. Les coordo ULIS, acteurs et actrices de l'inclusion sont confronté.es chaque jour à cette réalité de terrain marquée des manques de moyens qui se répercutent sur l'accompagnement et l'éducation. Ce sont encore nos jeunes qui subissent, après des années de pandémie qui les ont mis à mal.

Les coordo ULIS, en première ligne pour répondre aux parents que: " le suivi promis et les notifications officielles ne sont pas mis en place par l'éducation nationale, nous en sommes désolé.es", se sentent souvent abandonné.es,

démuni.es et impuissant.es face à cette institution qui fait la sourde-oreille malgré les signaux et les interpellations des enseignants. Pour le SNUEP et la FSU, le combat syndical continue afin que l'inclusion scolaire soit renforcée en moyens et en personnels titulaires et formés.



### Histoire de la formation professionnelle : rappel de quelques dates

Au XIIIe siècle, les familles devaient payer pour la formation des jeunes âgés de 10 à 12 ans qui y restent entre 5 et 6 ans. Au XVe siècle, certains maitres commencent à rémunérer leurs apprentis à cause d'une baisse démographique.

Au XIXe siècle, deux conceptions s'affrontent. Les uns estiment qu'une école professionnelle : « c'est avant tout un établissement d'éducation et d'instruction ». A l'opposé, les partisans d'un enseignement technique autonome considèrent qu'un bon apprentissage repose sur une formation en prise directe avec les réalités économiques (« formation sur le tas »).

En décembre 1880 sont créées les « écoles manuelles d'apprentissage », pour remédier à la décadence de l'apprentissage. En mars 1883, un décret avait placé ces écoles sous la double autorité du ministre de l'instruction publique et du ministre du commerce et de l'industrie.

Cette organisation provoqua bientôt de vives critiques. D'une part, les écoles manuelles d'apprentissage avaient seulement pour objet de préparer à l'apprentissage, et non à l'exercice d'une profession, de telle sorte qu'elles ne répondaient qu'imparfaitement aux besoins du commerce et de l'industrie. D'autre part, le régime du condominium avait pour effet de laisser ces écoles sans direction, ou, ce qui est pis, tiraillées entre deux directions souvent opposées, et il suscitait ainsi des conflits qui paralysaient leur développement.

Janvier 1892, la création des écoles pratiques de commerce et d'industrie (EPCI) qui relèveront du ministère du commerce, de l'industrie et des colonies. Elles sont destinées à former des employés de commerce et des ouvriers aptes à être immédiatement utilisés au comptoir ou à l'atelier.

**En 1919,** la loi Astier rend gratuits et obligatoires les cours professionnels (théoriques et généraaux) sur le temps de travail du jeune salarié de moins de 18 ans.

**En 1920**, les cours professionnels passent sous la tutelle du ministère de l'instruction publique. Création de la direction de l'enseignement technique (DET).

En 1939, la DET se voit confier l'organisation des centres de formation professionnelle (CFP), tandis que les écoles pratiques de commerce et d'industrie (ECPI) sont renommées en 1941 collèges techniques avant de devenir en 1960 les lycées techniques. Les CFP sont rebaptisés centres d'apprentissage en 1944, puis collèges d'enseignement technique, ils deviennent LEP en 1975 et enfin LP en 1985.

L'opposition formation à l'Ecole ou en entreprise, existe toujours. Durant le XX<sup>e</sup> siècle, l'entreprise cédait du terrain à l'école mais restait présente pour les contenus (CPC) et pour les CAP. En 1986, P. Seguin a autorisé l'apprentissage pour tous les diplômes et, depuis 1993, les administrations peuvent prendre des apprenti-es. Depuis 1986, toutes les politiques ont été en faveur du développement de l'apprentissage.

#### 2022 : retour au 19e?

Lors de la constitution du gouvernement, la formation professionnelle scolaire est soumise à une double tutelle avec la nomination de Mme C. Grandjean : Ministre déléguée auprès du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels. Cette double tutelle a déjà existé en 1883, l'expérience a duré 9 ans...

Le retour du patronat pour l'offre de formation, le contenu des enseignements, nous ramène au 19<sup>e</sup>.

E. Macron, qui veut une « start-up nation », entend faire renaitre la France de Zola.

#### Source:

L'institut français de l'éducation :

EPCI: http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3429

Guy BRUCY: Valoriser l'enseignement professionnel: une exigence sociale (Institut de recherche de la FSU)
Actu', supplément n°1 de janvier 2022





Manifestation à Angers -18 octobre 2022 - Manifestation au Mans

### Les PLP mobilisés pour la voie pro!



LP Pablo Neruda Bouguenais - 18 octobre 2022

Depuis les annonces du président Macron, le 13 septembre 2022 aux Sables D'Olonne, le SNUEP, avec la FSU, informe les collègues sur les dangers de cette réforme. Dans l'académie de Nantes, la FSU a été le moteur des intersyndicales départementales notamment lors de la journée du 18 octobre 2022. Cette journée, où nous étions 62 % en grève et dans l'action devant nos lycées pros, et dans les manifestations montre que la profession est en désaccord avec ce projet. Le SNUEP avec la FSU poursuivra les échanges avec les collègues en heures d'information

syndicale, en stages et en

assemblées générales, pour continuer à construire le rapport de force, pour gagner et contraindre le ministère à écouter nos revendications : nos lycées professionnels et nos formations doivent être renforcé·s, nos métiers confortés, nos salaires revalorisés et les parcours scolaires des élèves sécurisés et augmentés.



Rassemblement à Laval 18 octobre 2022

### Décryptage de la réforme



Le choc en cette année scolaire pour les personnels, ce sont bien entendu les annonces du président de la République concernant son projet pour la voie professionnelle sous statut scolaire. La ministre déléguée à l'enseignement et la formation professionnels a affirmé que le socle de ce projet de réforme est non négociable. Or le package de ce socle comprend l'ensemble des éléments les plus dangereux pour l'avenir de nos élèves, pour nos métiers et pour l'existence même des LP tels que nous les connaissons. L'augmentation de 50 % des stages, le dispositif « avenir » dans les collèges, le grand bouleversement des cartes de formation qui sera imposé aux personnels, les horaires disciplinaires décidés localement.

# Transformer les lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage : ou comment renforcer le décrochage et les discriminations.

L'apprentissage est un modèle issu du vieux monde où apprendre se résume à apprendre quelques compétences techniques, très bien illustré par la formule « apprendre sur le tas ». Ce système a bénéficié de largesses financières publiques et faramineuses comme d'un soutien médiatique sans précédent. Pourtant, sa face cachée peu glorieuse persiste sans que jamais elle ne soit exposée. L'apprentissage est structurellement discriminant pour les filles et les jeunes issus de l'immigration maghrébine et subsaharienne. 40 % des jeunes qui entrent en apprentissage en bac pro subissent des ruptures de contrats. À l'inverse, les lycées pros scolarisent tous les jeunes sans condition et représentent un cadre largement plus sécurisant pour obtenir un diplôme et poursuivre leurs études. C'est bien le modèle des lycées pros qu'il faut appliquer à l'apprentissage et non l'inverse.

# Augmentation des stages : une assignation à résidence sociale.

Augmenter le temps en entreprise c'est inéluctablement baisser le temps à l'école, c'est donc en rabattre ouvertement sur l'ambition scolaire des élèves et sur leur formation citoyenne et professionnelle. C'est aussi compromettre indubitablement leur réussite aux examens et leur possibilité d'accéder et de réussir dans leurs études supérieures. Transférer l'apprentissage des savoirs professionnels aux entreprises, c'est discréditer le travail des PLP, mais c'est aussi attribuer aux entreprises des vertus formatrices qu'elles n'ont pas. En stage, nos élèves doivent mettre en pratique les savoirs appris au lycée professionnel. Or, dans la majorité des cas, ils ne sont pas en situation de formation mais bien en situation de travail. Dans le cadre de la future réforme, les entreprises accepteront donc nos élèves non pas pour les former mais pour les faire travailler. Seuls les lycées professionnels forment et dispensent aux élèves l'ensemble des savoirs professionnels indispensables pour appréhender leur métier dans leur environnement pour une entrée durable dans l'emploi.

..

...

# Augmentation des stages : des postes supprimés, le métier de PLP transformé, les statuts explosés.

Diminuer les heures de cours en lycée pro, c'est réduire de fait les besoins en personnels. Les suppressions de postes à venir seront massives et les personnels vont devoir faire face et combattre ce véritable plan social que le gouvernement nous prépare.

Pour les PLP restants, l'emploi du temps fluctuera selon les classes ou groupes en stage. Le suivi de stage deviendra une spécialité pour certain es. Le statut actuel devra donc exploser pour aboutir sur l'annualisation des horaires et la multiplication des missions.

# Ouvertures et fermetures de filières : une assignation à résidence géographique.

Alors qu'en début de quinquennat Macron, 300 000 emplois étaient vacants en France, ils sont plus d'1 million aujourd'hui : une preuve, s'il en était besoin, de l'échec cuisant de la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui avait été légitimée par cet objectif. Ce sont les mêmes arguments fallacieux et les mêmes dirigeant es qui aujourd'hui s'attachent à détruire le service public de la formation professionnelle scolaire et à réformer l'assurance chômage et le RSA afin d'obliger toutes et tous les privé es d'emploi à accepter n'importe quel, poste, n'importe quel contrat, n'importe quel salaire, n'importe quelles conditions de travail. Si certains secteurs tels que le transport de voyageurs, la logistique, l'hôtellerie-restauration, le nettoyage, sécurité, le bâtiment, etc. peinent à recruter, c'est parce qu'ils proposent des emplois aux conditions de travail et de salaire déplorables. Vouloir adapter les filières des LP en fonction des bassins d'emploi, c'est instrumentaliser l'orientation et les parcours scolaires des jeunes les plus défavorisés vers des emplois précaires, peu qualifiés et sans avenir. C'est aussi renforcer le déterminisme social.

### Carte des formations et reconversions forcées.

Du coté des personnels, le président a déjà annoncé un plan de reconversion qui sera extrêmement brutal - le ministère de l'Éducation nationale n'ayant pas particulièrement brillé pour sa « bienveillance ».

Pour le SNUEP-FSU, l'évolution de la carte des formations doit se faire en cohérence avec l'objectif de l'élévation générale du niveau de qualification, au prisme de l'intérêt général et répondre aux enjeux du pays en ouvrant notamment des filières qui mèneront vers des métiers utiles à la transition écologique, à la nécessaire réindustrialisation, aux métiers du numérique, à la prise

en charge du grand âge. Et ce ne sont donc certainement pas les entreprises, mêmes regroupées au sein de branches professionnelles habituées au lobbying pour défendre avant tout leurs intérêts immédiats, qui peuvent être chargées de cette évolution!

Ventilation des horaires disciplinaires décidée localement ou comment exploser un des piliers de l'École républicaine : l'égalité entre élèves.

En proposant une ventilation des horaires disciplinaires en fonction de besoins économiques locaux, le gouvernement fait le choix d'exploser le cadre national des grilles horaires. Il remet en cause le droit d'accès des jeunes, partout sur le territoire, à une formation professionnelle nationale et à un diplôme national. Il fait aussi entrer les enseignant es dans une logique de compétition, de concurrence entre les disciplines. Il est urgent de rappeler à nos employeurs publics que « le bon sens près de chez vous » est un slogan publicitaire qui n'a pas lieu d'être dans les services publics quels qu'ils soient et encore moins dans celui de l'éducation qui, jusqu'à preuve du contraire, est toujours nationale.

Ce projet global est profondément scandaleux et devrait faire bondir tout ministre de l'Éducation nationale digne de sa fonction. Or le silence de ce dernier signe bien que le transfert de nos LP, de nos élèves et des personnels est en marche vers un autre ministère.

Pour le SNUEP-FSU, une réelle revalorisation de la voie professionnelle scolaire passe par :

- un plan pluriannuel de recrutement massif de personnels titulaires adossé à une formation solide et une véritable revalorisation salariale pour tous les personnels, sans contrepartie;
- l'augmentation des durées des parcours CAP et bac pro et des contenus d'enseignement ambitieux et émancipateurs, pour permettre à tous les jeunes d'accéder à un premier niveau de qualification par un diplôme. Cela passe par l'abrogation de la Transformation Blanquer de la voie professionnelle.

Parce que le SNUEP-FSU porte une ambition forte de démocratisation de notre système scolaire, parce que l'avenir de nos élèves c'est notre métier et que nous refusons que nos lycées soient transformés en centre de formatage à l'emploi, le SNUEP-FSU appelle les personnels à continuer de se mobiliser jusqu'au retrait de ce projet.

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX



